



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Communiqué de presse

La Communauté d'agglomération Retenue au titre des contrats de transition écologique



La Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys romane bénéficiera d'un contrat de transition écologique, en réponse à l'appel à candidatures lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire en avril 2019.

Un contrat de transition écologique (CTE) est établi pour une durée de 3 à 4 ans. Il est co-construit entre l'État et les collectivités, en lien avec des acteurs publics et privés du territoire (associations, entreprises, syndicats). Il comprend un programme d'actions concrètes en matière d'agriculture durable, de mobilités ou encore de développement des énergies renouvelables...

Les CTE doivent apporter la démonstration que la transition écologique est aussi un moteur de développement économique local, notamment par la création de nouvelles filières économiques en lien avec les enjeux des territoires : économie circulaire, formation professionnelle et reconversion, réhabilitation de friches...

Au terme de la période de co-construction d'un projet adapté à son territoire, la Communauté d'agglomération pourra signer avec l'État et ses autres partenaires son contrat, désormais renommé « contrat de transition écologique et solidaire », lequel actera son ambition et guidera son action pour les prochaines années.

Le CTE communautaire est la déclinaison d'engagements programmés dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026, dont le contenu sera arrêté le 4 septembre prochain par le conseil communautaire.

Il visera principalement à :

- Accompagner le monde économique vers l'efficacité énergétique et la transition écologique
- Engager des dispositions sur l'adaptation aux changements climatiques
- Améliorer la connaissance tout en réduisant les émissions polluantes
- Traduire une efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs tertiaires
- Inventer un modèle de développement pour actionner les potentialités en énergie renouvelable
- Mener des opérations structurantes pour traduire une mobilité durable et efficace

Il n'a pas vocation à drainer des financements spécifiques, mais à faciliter le fléchage des crédits publics « de droit commun » sur les actions retenues.

Contact : Service Communication - Tél : 03 62 61 46 64